

Bam et son paysage culturel (Iran)

No 1208

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	République islamique d'Iran
<i>Nom du bien :</i>	Bam et son paysage culturel
<i>Lieu :</i>	Province du Kerman, district de Bam
<i>Inscription :</i>	2004 ; inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en danger en 2004

Brève description :

Bam et son paysage culturel s'inscrivent dans un environnement désertique, à la lisière sud du haut plateau iranien. On peut retracer les origines de Bam jusqu'à la période achéménide (VIe au IVe siècle av. J.-C.). Située au carrefour d'importantes routes marchandes, et réputée pour la production de soie et de vêtements de coton, elle connut son apogée du VIIe au XIe siècle. La vie dans l'oasis reposait sur les canaux d'irrigation souterrains, les *qanāts*, dont Bam a préservé quelques-uns des plus anciens en Iran. La citadelle de Bam, Arg-e Bam, est l'exemple le plus représentatif d'une ville médiévale fortifiée, construite selon une technique vernaculaire, à l'aide de couches de terre (*chineh*).

2. PROBLÈMES POSÉS

Antécédents

Lors de sa 30^e session, le Comité a vivement conseillé à l'État partie de renforcer ses efforts pour redéfinir clairement les zones de protection du patrimoine mondial qui mettent véritablement en évidence la valeur universelle exceptionnelle de Bam et de son paysage culturel (30COM 7A.25).

Modification

L'État partie a proposé des délimitations légèrement modifiées pour la zone principale ainsi qu'une extension de la zone tampon. Les délimitations révisées ont été redéfinies pour refléter non seulement les critères sur base desquels le bien a été inscrit, mais aussi des nouvelles données issues des recherches menées au cours des trois dernières années.

Une légère extension est proposée à la limite nord de la zone principale, près de Qalaeh Dokhtar. Cela devrait fournir une protection accrue à Qalaeh Dokhtar contre l'occupation informelle qui se développe à proximité.

La zone tampon a été étendue au sud et à l'ouest. Cette révision signifie que la zone tampon entoure maintenant la zone principale et englobe la totalité de Bagh Chemak, (le jardin de Chemak, qui fait intégralement partie du paysage culturel) au lieu de le traverser, comme c'était le cas précédemment.

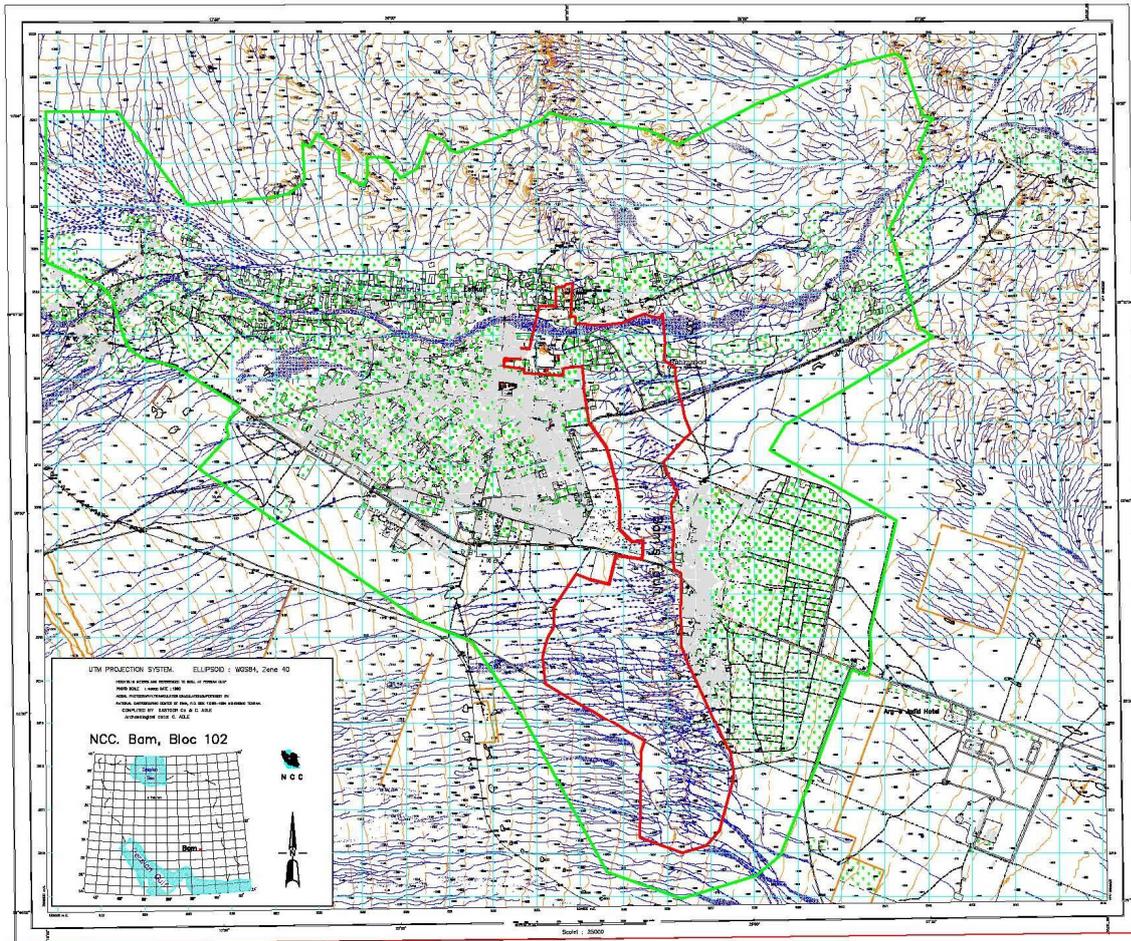
La protection offerte par la zone tampon agrandie est équivalente à celle qui était en place dans la zone tampon précédente, plus petite.

Les nouvelles délimitations mises en place découlent du processus d'établissement du plan de gestion, auquel participèrent l'ICHHTO (Organisation iranienne pour le tourisme, l'artisanat et le patrimoine) et des experts de l'UNESCO en janvier 2007.

L'ICOMOS considère que la modification apportée à la zone principale est très minime et apporte une extension logique et bénéfique permettant une protection accrue. Elle ne modifie pas la justification de l'inscription. L'ICOMOS considère d'autre part que la zone tampon agrandie offre une meilleure protection de l'intégrité du bien.

3. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

L'ICOMOS recommande que les délimitations révisées de la zone tampon et de la zone principale de Bam et son paysage culturel (République islamique d'Iran) soient approuvées.



Map of Bam and its protection zones
 (last edited 14 June 2004, V 2.1)

Legend

- Line of WPA's suggested care zone
- Limits of site buffer zone 1
- Limits of site buffer zone 2
- Suggested tentative limits of the Landscape protection buffer zone

[Detailed legend symbols for various map features including roads, rivers, and land use types]

Carte indiquant les délimitations proposées pour les zones principale et tampon